

REGLEMENTS DES COUPES SENIORS

COUPE DALUT

Origine : Commission Championnats Seniors

Exposé des motifs : Mise en conformité

Effet : Saison 2022-2023

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Art.1 <i>L'Antenne Départementale de Football de Lozère, sigle (ADFL) organise annuellement une épreuve dénommée « Coupe DALUT ».</i></p> <p>Art. 2 <i>La « Coupe DALUT » est dotée d'un objet d'art, fourni par le district de la Lozère de Football, que le vainqueur détiendra pendant un an. Le club qui remportera cette coupe trois années consécutives, s'octroiera définitivement cet objet d'art.</i></p> <p>Art. 3 <i>Cette épreuve est ouverte, sans obligation, aux équipes premières et réserve des clubs évoluant en championnat de Lozère, ainsi qu'aux clubs loisirs régulièrement affiliés à la Fédération Française de Football.</i></p> <p><u>Équipes qualifiables :</u> <i>* Équipes première ou réserve des clubs éliminés lors du ou des tours préliminaires de la Coupe Lozère, ainsi que les équipes réserves de clubs qualifiés pour les huitièmes de finale de la Coupe Lozère.</i></p> <p><u>Restriction concernant la qualification des joueurs :</u> <i>* Idem que le règlement de la Coupe Lozère.</i></p> <p>Art. 4 <i>Les dates de la «Coupe DALUT» seront déterminées lors de l'élaboration de la saison en cours par cours par Commission des Championnats Seniors de l'Antenne (ADFL).</i></p> <p><i>La finale sera organisée par L'Antenne Départementale de Football de Lozère, sigle (ADF).</i></p> <p>Art. 5 <i>Cette coupe devra se jouer dans un esprit de fair-play, sous peine de sanctions disciplinaires doublées, d'exclusion de cette compétition pour l'année suivante, et plus selon la gravité de la faute.</i></p> <p>Art. 6 <i>Pour les autres cas non prévus, se référer au règlement de la Coupe Lozère.</i></p>	<p>Art.1 <i>L'Antenne Départementale de Football de Lozère, sigle (ADFL) organise annuellement une épreuve dénommée « Coupe DALUT ».</i></p> <p>Art. 2 <i>La « Coupe DALUT » est dotée d'un objet d'art, fourni par le district de la Lozère de Football, que le vainqueur détiendra pendant un an. Le club qui remportera cette coupe trois années consécutives, s'octroiera définitivement cet objet d'art.</i></p> <p>Art. 3 <i>Cette épreuve est ouverte, sans obligation, aux équipes premières et réserve des clubs Lozériens évoluant dans les championnats du territoire Aveyron Lozère, du district Gard-Lozère ainsi qu'aux clubs loisirs régulièrement affiliés à la Fédération Française de Football.</i></p> <p><u>Équipes qualifiables :</u> <i>* Équipes première ou réserve des clubs éliminés lors du ou des tours préliminaires de la Coupe Lozère, ainsi que les équipes réserves de clubs qualifiés pour les huitièmes de finale de la Coupe Lozère.</i> <i>* Les clubs ayant déclaré forfait lors des tours préliminaires de la coupe Lozère ne peut participer à la coupe DALUT</i></p> <p><u>Restriction concernant la qualification des joueurs :</u> <i>* Idem que le règlement de la Coupe Lozère.</i></p> <p>Art. 4 <i>Les dates de la «Coupe DALUT» seront déterminées lors de l'élaboration de la saison en cours par Commission des Championnats Seniors de l'Antenne (ADFL).</i></p> <p><i>La finale sera organisée par L'Antenne Départementale de Football de Lozère, sigle (ADF).</i></p> <p>Art. 5 <i>Cette coupe devra se jouer dans un esprit de fair-play, sous peine de sanctions disciplinaires doublées, d'exclusion de cette compétition pour l'année suivante, et plus selon la gravité de la faute.</i></p> <p>Art. 6 <i>Pour les autres cas non prévus, se référer au règlement de la Coupe Lozère.</i></p> <p>Art. 7 <i>La durée de chaque match est de 1h30. En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, une épreuve dite des «coups de pied au but» départagera les équipes, de la rencontre à compter du tour de cadrage à la finale.</i></p>

